

RAPPORT N° 95/5-21
au Conseil Municipal

OBJET

Z.A.C. DE LA PROVIDENCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 1994

La concession d'aménagement de la Z.A.C. Providence a été confiée à la SEDRE en 1982.

Depuis cette date, l'opération a été totalement commercialisée et a vu la réalisation de 470 logements, essentiellement sociaux ; le dernier programme de logements (SAMARCANDE) réalisé à l'initiative de la S.H.L.M.R. a été engagé en 1995.

Les travaux restant à réaliser pour cette Z.A.C. en cours d'achèvement sont de l'ordre de 1,5 million de francs (correspondant à la rénovation de l'allée des Liserons et à l'aménagement de la Place Jacques Coeur) sur un bilan de 42 millions de francs avec une participation communale de 4,9 millions de francs.

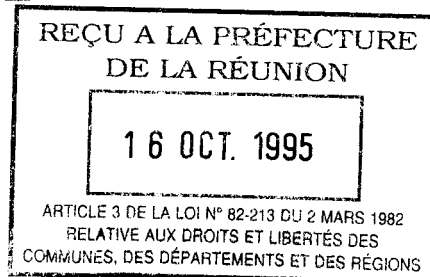
La charge financière de la ville n'a pas évolué par rapport au précédent bilan approuvé. Le solde de la participation communale, à hauteur de 350 000 F, a déjà été mandaté en 1995.

La SEDRE a présenté, conformément au Cahier des Charges du traité de concession le "Compte-Rendu Annuel au Concedant" arrêté au 31 décembre 1994 ci-joint.

Il vous est demandé d'approuver ce document.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 95/5-21
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

OBJET

Z.A.C. DE LA PROVIDENCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 1994

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(8 abstentions -dont 2 votes par procuration-)**

Approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant 1994.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

